Data haraira liau Pribagonasta	
Date, horaire, lieu	Evènements
Du 8 avril au 6 mai 2012, théâtre de Marionnettes, parvis de la chapelle St Pierre, 67 place Adrien Huguet	La compagnie La Gabelle vous présence « le marchand de coups de bâton » , spectacle tiré du traditionnel guignol Lyonnais, c'est une des pièces les plus connues du répertoire ou l'esprit et la verve demeurent quand ce drôle de gone donne du bâton. Tous les jours de 14 H (groupe) à 16H30 (familles) - prix d'accès: 4 € par personne à partir de 2
	ans - réservation au 03-22-60-02-41. Ateliers de marionnettes de 10H30 à 12H (sauf samedi et dimanche)
	Qu'elle soit en bois, mousse, ou papier, la marionnette offre de merveilleuses possibilités d'inter-
	prêtation. Pendant le temps de l'atelier, l'animatrice prend en charge 8 enfants (à partir de 6 ans) pendant 1H30. A l'issue, l'enfant repart avec sa marionnette. Réservation : 03-22-60-02-41
Vendredi 20 avril, à 19h00, à Saigneville	Des Super-Héros se cachent peut-être dans la ville Partons à leur recherche! Au détour d'une rue, on pourrait bien entendre leurs histoires! Balade agrémentée de lectures sur le thème des
	Super Héros à travers le village de Saigneville avec la Compagnie Le Passe-Muraille. Départ face à la Mairie. En cas de pluie, rendez-vous à la salle des fêtes. Spectacle proposé dans le cadre de la saison culturelle de la CCBSS.
	Tarifs: Plein tarif: 7 euros, tarif réduit: 4.50 euros (Enfants de 12 à 18 ans, étudiants, lycéens,
	demandeurs d'emploi, personnes de plus de 70 ans). Gratuit jusqu'à 12 ans inclus, abonnement 4 spectacles: 21euros. Renseignements et réservations : CCBSS : 03.22.60.09.99.
Samedi 21 et dimanche 22 avril, en journées, à la base de kayak, Quai Jeanne d'Arc	Sélective Nationale d'un mérathon, Océan Racing, par le Club de Kayak de mer et de Va 'a de la Baie des phoques. Renseignements : M.Debeaurain : 03.22.60.08.44.
Du 21 au 29 avril, au Casino et	22ème édition du Festival de l'Oiseau et de la Nature. Au programme : Cinéma, expositions, ate-
salle Adrien Huguet	liers, sorties nature
	Renseignements sur le programme complet et sur les animations présentes dans notre commune en appelant le 03.22.24.02.02
	ou en vous connectant sur le site : <u>http://www.festival-oiseau-nature.com/</u>
Du 23 au 27 avril, salle Adrien Huguet	Stage de théâtre pour les enfants sur les jeux dramatiques proposé par l'Association Théâtre en
	Festival et la Troupe Solilès (artiste associé). Quelques heures partagées en compagnie de comédiens professionnels pour faire découvrir les joies et les exigences du théâtre aux enfants, débutants et initiés. Stage accessible aux enfants âgés de 7 à 11 ans.
	Groupe de 12 personnes maximum. Pour tous renseignements et inscriptions, contactez Monsieur Lamidel Pierre : 03.22.26.81.83.
Dimanche 29 avril, de 8h00 à 18h00, dans les rues fleuries	12ème Bourse aux plantes organisée par l'Herbarium, Jardin des Remparts. Renseignements: Herbarium: 03.22.26.69.37.
Du dimanche 29 avril au diman- che 3 juin, à l'Herbarium	« Une hirondelle fait le printemps », Aurore Rabourdin, créatrice d'accessoires de mode brodés. Renseignements : Herbarium : 03.22.26.69.37.
Du 1er au 31 mai, à l'Office de	Exposition de Kassape Sanson, artiste peintre de la Baie de Somme.
Tourisme	Renseignements: http://www.kassape-sanson.com/ et OTSI: 03.22.60.93.50
Samedi 12 mai	Dans le cadre de la Transbaie : groupes musicaux sur le village Transbaie et Grand feu d'artifice dès la tombée du jour, au Port.
Dimanche 13 mai	Transbaie, course à pied dans la Baie de Somme. Départ prévu à 13h30. Groupes musicaux sur le village Transbaie. Renseignements et programme complet en un clic : www.transbaie.com
Du lundi 14 au dimanche 20 mai,	Exposition de Monsieur Lohé Régis : « La campagne en miniature ». Présentation de plus de 100
de 9h30 à 19h30, au Cachot de la Porte de Nevers	scènes et métiers d'antan en miniature. Démonstration et travail sur place « Le Forgeron »
Torte de Nevers	Renseignements : Monsieur Lohé : 03.22.30.29.87. A venir
Mercredi 16 mai, à 20h00, salle	Assemblée Générale de l'AVAPA.
Adrien Huguet	Renseignements : Mme Désiré : 03.22.60.81.48.
Samedi 19 mai, de 13h00 à 19h00, au Soleil Levant	Concours de pétanque organisé par l'ASTTV et la Falaise aux moineaux. Renseignements : Monsieur Bocquet : 03.22.26.86.00
Samedi 19 mai, à 20h30, en l'E- glise St Martin	Concert d'orgue dans le cadre des Journées Nationales de l'Orgue par les Amis de l'Orgue de l'Eglise. Renseignements : Monsieur Chesnier : 06.87.21.02.44.
Du samedi 19 mai au dimanche 3 juin, de 14h30 à 18h00, à la Cha- pelle St Pierre	Exposition des XIX Amis. Vernissage le samedi 19 mai à 17h00. Renseignements : M.Béhar : 03.22.30.62.05.



Février / Mars 2012





Le Mot du Maire



n m'a interpellé par média interposé, au sujet d'un tag antisémite, non effacé, quai Blavet. Bien entendu, je n'ai pas attendu que l'on me le signale pour demander, avec insistance, au propriétaire de l'immeuble de bien vouloir faire le nécessaire. Celui-ci, victime à plusieurs reprises d'agissements de ce type est aujourd'hui découragé, ce que l'on peut humainement comprendre. Contraire-

ment à ce qui a pu être dit, je n'ai pas légalement la faculté de contraindre de ma propre initiative le propriétaire de l'immeuble afin qu'il enlève ce graffiti. Je n'ai pas plus l'autorisation d'intervenir sur un bien privé afin de procéder au nettoyage de la façade. Et je ne puis pas normalement porter plainte contre ce vandalisme, la commune n'étant pas propriétaire de l'immeuble dégradé. Réprouvant les idées véhiculées par ce tag, j'ai néanmoins alerté le procureur de la république comme la gendarmerie sur ce problème. Je souhaite vivement que ce tag soit retiré mais parfois un maire, respectueux du droit, ne peut guère plus qu'un simple citoyen, dès lors qu'il ne s'agit pas de biens publics. Je ne crois pas que harceler les propriétaires déjà hélas victimes de vandalisme soit une solution à la hauteur de l'estime qu'ils méritent. Je leur fais confiance pour apprécier de ce qu'il convient utilement de faire. Contrairement à ce que certains semblent trouver normal, je ne me résoudrai jamais pour ma part, à faire de la délation, ou du harcèlement un mode de communication. Nous avons - tous ! - mieux à faire que cela. Et je laisse aux esprits malsains, tout le loisir de se comporter en donneur de leçon, et en colporteur d'affirmations erronées, certainement n'ont-ils pas d'autres choses plus utiles à faire que cela. Sans doute, les victimes de tag apprécieraient qu'au lieu de les fustiger, ils

puissent prendre une brosse et un balai... pour balayer devant leur porte pour com-

Stéphane Haussoulier

Maire de Saint-Valery-sur-Somme Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud

ACTU

Le transport à la demande (TAD)

Faciliter les déplacements est important pour permettre l'insertion professionnelle ou encore l'indépendance des personnes âgées. La Communauté de Communes offre un service de transport à la demande, du mardi au vendredi, pour tous les habitants de la Communauté de Communes et plus particulièrement pour ceux qui n'ont pas de

le trajet

moyens individuels de transport. Le principe est simple : sur réservation, un véhicule assure votre prise en charge depuis votre domicile vers la destination choisie.

Quelques trajets proposés:

Mardin matin : trajet vers Cayeux-sur-Mer pour toutes les communes

Mardi matin: traiet vers Saint-Valerv-sur-Somme au départ de Boismont, Franleu, Mons-Boubert, Saioneville Mercredi matin : trajet vers Saint-Valery-sur-Somme au départ d'Arrest, Brutelles, Saint-Blimont et Vaudricourt Jeudi matin : ler et 3ème jeudis du mois, trajet vers Abbeville pour l'ensemble des communes **/endredi matin** : trajet vers Friville-Escarbotin au départ d'Arrest, Brutelles, Saint-Blimont et Vaudricourt **/endredi Après-Midi** : trajet vers Saint-Valery-sur-Somme, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Pendé, Lanchères. D'autres trajets peuvent être organisés sur demande poru vous rendre à des rendez-vous médicaux, faire des l courses, visiter vos proches, vous rendre au cinéma. L'éloignement n'est pas une fatalité!



Pour tout renseignement, prenez contact avec Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud, 35 rue du Dr Léger, ou par téléphone au 03-22-60-09-99.

Pages 2 et 3

Ø La dernière séance: les principales décisions du Conseil Municipal, en date du 27 février dernier

Ø Focus sur les travaux de la rue du moulin à huile

Page 4:

Ø Votre agenda du 15 avril au 15 mai 2012

Contact: Mairie, 19 place Saint-Martin 80230 Saint-Valery-sur-Somme -Tel 03.22.60.82.16 - Fax: 03.22.26.84.96 -Courriel: mairie@saint-valery-sur-somme.fr ge 2000 exemplaires— téléchargeable sur le site de la commune: www.**saint-valery-sur-somme**.fr

Finances

Les comptes administratifs (documents comptables qui reprennent ce qui a été réalisé en dépenses et recettes) ont été votés, ainsi que le compte de gestion (en tout point identique, il s'agit d'un document établi par le trésorier municipal).

Pour le budget principal de la commune :

Section d'Investissement :

Section de Fonctionnement : Dépenses (*)2.723.723,29 €

Recettes 3.847.257,89 €

Section d'Investissement : Dépenses 2.415.968,74 €

Recettes 2.134.811,49 €

Pour le budget du service de l'eau et de l'assainissement: Section de Fonctionnement : Dépenses 655.115,42 €

> Recettes 896.329,40 € Dépenses 583.630,99 €

Recettes 761.347,27€

Les excédents seront réinvestis dans le cadre de l'élaboration du budget pour l'année 2012.

Divers

La commune renonce à se pourvoir en cassation devant le Conseil

d'Etat dans l'affaire l'opposant à des riverains de la rue du beffroi. Ceux-ci ont introduit diverses instances afin d'obtenir la condamnation de la ville, suite à l'effondrement de leur terrain, démarches qui n'avaient jamais prospérées; En 2010, ils ont saisi le tribunal administratif d'Amiens, sur le fondement de la responsabilité, afin de demander le versement d'une indemnité de 48.000 euros en réparation du préjudice constitué par les difficultés d'accès à leur immeuble, ainsi qu'une somme de 100.000 euros au titre de la dépréciation de la valeur vénale de leur immeuble. En effet, en vertu de ses pouvoirs de police, à titre conservatoire pour cette voie, et afin d'assurer la sécurité des personnes, Monsieur le Maire a interdit la circulation automobile dans cette voie - sauf pour les riverains- et fait poser une barrière de sécurité le long de l'accotement. En 2010, Le tribunal administratif d'Amiens les a déboutés de leur demande. Ils ont interjeté appel de ce jugement, auprès de la cour administrative d'appel de Douai. La cour, par un arrêt rendu le 8 novembre dernier, a annulé ce jugement et condamné la commune à verser la somme de 11.000 euros à raison du préjudice subi résultant de la gêne occasionnée dans l'accès à leur habitation. La commune a saisi son assurance au titre des garanties couvertes par son contrat de protection juridique afin qu'un avocat soit désigné au soutien de ses intérêts. Après analyse, celui-ci estime que les arguments juridiques pour contester devant le Conseil d'Etat la décision rendue sont trop incertains et que de ce fait le pourvoi est aléatoire. Maître Luc-Thaler déconseille donc la poursuite de la procédure au risque de voir le pourvoi rejeté et de nouveaux frais, non garantis au titre de notre contrat d'assurance, mis à la charge de la commune. Le Conseil Municipal a décidé de suivre ce conseil et d'accepter la décision de la cour d'appel de Douai.

Eclairage public

L'effacement des réseaux (sur façades) et la réfection de l'éclairage public va être réalisés dans les rues des Pilotes, des Moulins, Roche Madone, des Bateliers et quai Violette.

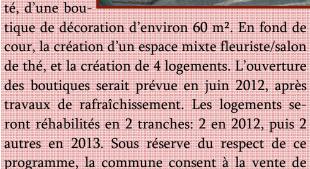
Urbanisme

La 7ème modification du PLU a été approuvée. Cette procédure avait pour objet de rendre possible la création du lotissement du Soleil Levant (en permettant principalement les constructions de 2nd rang).

Patrimoine

La commune avait lancé un appel à projet pour la mise en vente d'un immeuble sis 19 rue de la ferté (ancien enregistrement). Une offre a été reçue. Elle prévoit l'ou-

> verture coté, rue de la ferté, d'une bou-



l'immeuble au prix de 240.000 €

Recherche de financements

2 dossiers ont été déposés pour l'obtention de financement au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'un pour la création d'un parking touristique en entrée de ville: Compte tenu de l'importance et du coût de ce projet, celui-ci va être réalisé en plusieurs phases. La première d'un montant de 1.000.000 euros comprend les études préalables, les études de conception, la maîtrise d'œuvre et la réalisation d'une première tranche de travaux. S'agissant d'une dépense très significative, une subvention d'un montant de 350.000 euros est demandée.



nier plan, la 2ème partie du cimetière, au second plan la première partie, beaucoup plus ancienne

Pôle nautique

Liaison à oréer twec le
plan vélo trancabritannique

Un pôle d'accueil touristique de 69.131 m²
Un votentiel d'environ 4.100 places de stationnement
avec 30% d'espaces verts

Création de liaisons
douces vers le centre
ville

L'autre pour <u>des travaux de sécurité et d'accessibilité dans le cimetière</u>: l'état du cimetière (partie 1 et 2) est particulièrement préoccupant. D'une part, les murs de clôtures sont à refaire car ceux-ci sont dans un état regrettable et constituent ponctuellement un vrai problème de sécurité (risque d'effondrement). D'autre part, l'accessibilité du cimetière est particulièrement malaisée. Les allées gravillonnées, aux pentes diverses ne permettent pas la circu-

lation des personnes à mobilité réduite ; Leur dimensionnement est également problématique. Aussi, les cheminements et les entrées doivent pouvoir être réétudiés afin qu'ils soient praticables pour les personnes à mobilité réduite. Certaines parties doivent être drainées et stabilisées afin de permettre une circulation confortable pour tous dans toutes les allées. Par ailleurs, certaines sépultures abandonnées, présentent un caractère historique et seront réparées par la commune, alors qu'une vaste opération de reprise de concession, et de réappropriation du cimetière sera parallèlement engagée. Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 797.000 € HT. Une subvention de 199.250 euros est sollicitée.

Les travaux commencent rue du Moulin à Huile!

Les travaux de rénovation de la rue du Moulin à huile vont commencer le 10 avril prochain. Ils doivent durer un mois environ, sauf imprévus ou mauvaises conditions climatiques.

Afin de préparer le chantier, et associer les riverains, une réunion a été organisée le 9 février dernier et différents ajustements ont été prévus : entre autres, suppression des haies coté parking, extrémités des places de parking travaillées en angle pour faciliter le stationnement, l'accotement a été élargie d'un mètre, et sera réalisé en enrobé, 4 places de parking supplémentaires ont pu être ajoutées.

Tout sera mis en œuvre afin de minimiser les désagréments que risquent d'occasionner ces travaux dans l'organisation de votre vie quotidienne. Si vous avez le moindre problème, ou pour toutes questions, d'ici et pendant le chantier, n'hésitez pas à prendre contact avec le maître d'œuvre de l'opération, Monsieur Defoy de

